

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus – Zone de Police de La Louvière

Depuis le début de la période de confinement, la Zone de Police de La Louvière veille au respect des dispositions prises par le Conseil National de Sécurité, en particulier en matière d'interdiction des rassemblements, du respect de la distanciation sociale entre les personnes sur la voie publique, ou dans les voitures, et sur la distance de déplacement vis-à-vis du domicile.

Dans ce cadre, plusieurs interpellations ont déjà donné lieu à la rédaction de quelques **65 procès-verbaux**, pour non respect de ces dispositions. Toute récidive pourrait conduire les contrevenants à de sévères amendes et jusqu'à une comparution immédiate devant le Tribunal.

Le Bourgmestre, Jacques Gobert, rappelle que par Arrêté de Police, il a fait fermer les parcs et les espaces verts de l'entité, en ce compris les étangs de Strépy-Bracquegnies.

Dès demain, la Police développera un **nouveau mode de surveillance** des chemins de halage, des parcs et des lieux de rassemblement signalés à leur attention en recourant à **l'utilisation d'un drone**.

L'ensemble des équipes de la Zone de Police de La Louvière sont mobilisées pour exercer ces contrôles indispensables à l'exercice effectif des mesures de confinement avec une vigilance accrue, **dans l'intérêt de tous**.

Le service communication